

AVIS DES SOCIETES

AMI Assurances S.A

Siège social : Cité les Pins les Bergès du Lac II- Tunis

L'Assurances Multirisques Ittihad « AMI », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mme Emna RACHIKOU (Cabinet FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Tijani CHAABANE (Cabinet Union Audit Tunisie)

BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2015	2015			2014
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	949 687	930 311	19 375	5 795
AC13- Fonds commercial	649 469	44 535	604 934	465 869
	1 599 156	974 846	624 309	471 665
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	3 784 281	2 271 463	1 512 818	668 810
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 718 978	697 392	1 021 586	590 241
AC23- Acomptes versés et immobilisations en cours	112 575	0	112 575	95 564
	5 615 834	2 968 854	2 646 979	1 354 615
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	28 565 430	1 022 676	27 542 754	27 522 448
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990	0	1 559 990	1 559 990
AC324- Obligation et autres titres à revenus fixes	140 000	0	140 000	140 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	43 292 748	3 189 032	40 103 716	26 593 449
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	148 250 594		148 250 594	144 921 912
AC334- Autres prêts	3 015 104		3 015 104	2 500 818
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 008 666		4 008 666	2 920 044
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	258 997		258 997	220 997
	229 091 530	4 211 708	224 879 821	206 379 659
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	740 133		740 133	836 085
AC520-Provision d'assurance vie	4 240 896		4 240 896	4 023 032
AC530-Provision pour sinistres vie	375 850		375 850	582 806
AC531-Provision pour sinistres non vie	3 148 839		3 148 839	4 504 060
	8 505 718		8 505 718	9 945 982
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	2 153 687		2 153 687	1 263 807
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	44 529 377	15 685 403	28 843 974	37 579 192
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	20 964 578		20 964 578	12 703 681
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 471 710	1 711 251	1 760 459	2 079 943
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	326 770		326 770	495 933
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 870 842		2 870 842	1 059 733
AC633-Débiteurs divers	2 164 688	503 098	1 661 591	1 216 493
	76 481 653	17 899 752	58 581 901	56 398 781
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	47 777 045	1 571 362	46 205 683	7 819 364
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	5 312 664		5 312 664	4 804 752
AC722-Autres charges à répartir	1 828 317	682 354	1 145 963	1 484 685
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	7 796 011		7 796 011	5 535 088
AC733-Autres comptes de régularisation	537 497		537 497	528 239
	63 251 533	2 253 715	60 997 818	20 172 128
Total de l'actif	384 545 423	28 308 876	356 236 547	294 722 831

BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2015	2014
Situation arrêtée au 31/12/2015		
Capitaux propres		
CP1- Capital social	18 508 784	13 220 560
CP2- Réserves et primes liées au capital	52 492 698	24 729 522
CP3- Résultats reportés	- 30 985 915	- 36 772 699
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	40 015 567	1 177 383
CP6- Résultat de l'exercice	12 047 430	5 786 784
Total capitaux propres avant affectation	52 062 997	6 964 167
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	-	-
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	1 205 295	1 145 997
	1 205 295	1 145 997
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	44 009 533	39 773 245
PA320- Provisions assurances vie	29 234 809	27 051 497
PA330- Provision pour sinistres (vie)	4 104 858	4 319 009
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	201 874 504	203 528 650
PA340- Provision pour PB et ristourne (vie)	-	75 820
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	-	-
	279 223 703	274 748 220
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	3 389 657	4 573 101
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	1 326 703	1 061 634
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	87 400	81 400
PA632-Personnel	-	-
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 076 196	3 035 530
PA634-Créditeurs divers	13 507 385	1 383 272
	18 997 685	5 561 836
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	1 357 210	1 729 511
	1 357 210	1 729 511
Total du passif	304 173 550	287 758 665
Total des capitaux propres et du passif	356 236 547	294 722 831

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2015	Opérations brutes 2015	Cessionset/ou rétrocessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	132 837 677	-3 729 596	129 108 081	116 496 585
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-4 236 288	-95 951	-4 332 240	1 027 350
	128 601 389	-3 825 547	124 775 842	117 523 935
PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 921 393	0	8 921 393	8 487 739
PRNV2- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-81 094 668	1 329 962	-79 764 706	-78 566 445
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	1 654 146	-1 355 222	298 925	-6 733 944
	-79 440 521	-25 260	-79 465 781	-85 300 389
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	0	0	0	535 014
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	-116 127	26 246	-89 881	-8 942
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-15 004 169		-15 004 169	-13 513 992
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	523 502		523 502	-89 466
CHNV 43- Frais d'administration	-30 151 138		-30 151 138	-23 393 007
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		610 388	610 388	546 972
	-44 631 804	610 388	-44 021 417	-36 449 492
CHNV5- Autres charges techniques				
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	13 334 328	-3 214 173	10 120 155	4 787 865

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2015	Opérations brutes 2015	Cessionset/ou r�trocessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes �mises et accept�es	5 323 633	-1 066 956	4 256 677	3 638 342
	5 323 633	-1 066 956	4 256 677	3 638 342
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 372 318		1 372 318	1 121 017
PRV 22- Produits des autres placements	37 722		37 722	141 295
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	72 599		72 599	106 667
PRV 24- Profits provenant de la r�alisation des placements			0	0
	1 482 638	0	1 482 638	1 368 979
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants pay�s	-2 002 907	622 608	-1 380 298	-1 017 614
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	214 151	-206 956	7 195	-985 671
	-1 788 756	415 653	-1 373 103	-2 003 284
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-2 183 312	217 864	-1 965 447	-95 990
CHV 22- Autres provisions techniques	75 820		75 820	-75 820
	-2 107 492	217 864	-1 889 627	-171 810
CHV3- Participation aux b�n�fices et ristournes		272 051	272 051	0
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-771 891		-771 891	-717 628
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition report�s	-15 590		-15 590	-10 801
CHV 43- Frais d'administration	-1 207 300		-1 207 300	-833 388
CHV 44- Commissions re�ues des r�assureurs		272 980	272 980	165 150
	-1 994 781	272 980	-1 721 801	-1 396 667
CHV5- Autres charges techniques				
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'int�r�ts	-32 771		-32 771	-54 459
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-203 866		-203 866	-42 928
CHV 93- Pertes provenant de la r�alisation des placements	-65 868		-65 868	-110 295
	-302 505	0	-302 505	-207 682
RTV- Sous total (R�sultat technique de l'assurance et/ou de la r�assurance vie)	612 739	111 592	724 331	1 227 878

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2015	2015	2014
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	10 120 155	4 787 865
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	724 331	1 227 878
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	12 071 470	8 236 275
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	331 815	1 038 114
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	638 607	783 698
	13 041 892	10 058 087
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-288 270	-400 122
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-1 793 285	-315 396
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-579 400	-810 355
	-2 660 954	-1 525 873
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-8 921 393	-8 487 740
PRNT2- Autres produits non techniques	50 861	728
CHNT3- Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires	12 354 892	6 060 945
CHNT4- Impôts sur le résultat	-307 462	-274 161
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	12 047 430	5 786 784
Résultat net de l'exercice	12 047 430	5 786 784

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2015	2015	2014
HB1- Engagements reçus	166 000	608 161
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2014	Notes	2015	2014
	Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés		150 061 355	128 316 539
Sommes versées pour paiement des sinistres		-89 110 271	-81 289 190
Commissions versées aux intermédiaires		-15 363 656	-14 658 764
Encaissements des sinistres pour cessions		651 754	14 936
Décaissements des primes pour cessions		-2 454 462	-2 214 978
Commissions recues des cessions			712 122
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-12 167 166	-9 381 310
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-93 652 875	-120 157 575
Encaissements liés à la cession de placements financiers		71 528 386	88 367 835
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-21 108 180	-20 816 941
Produits financiers reçus		8 911 192	7 507 776
Autres mouvements		-1 609 431	-583 844
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		-4 313 354	-24 183 393
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-2 037 954	-4 043 742
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-2 037 954	-4 043 742
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		33 051 400	31 437 160
Encaissements Billet de trésorerie		12 000 000	0
Remboursements d'emprunts			-924 072
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		45 051 400	30 513 088
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		38 700 092	2 285 953
Trésorerie de début de l'exercice		9 076 952	6 790 999
Trésorerie de fin d'exercice	VI	47 777 045	9 076 952

Notes aux états financiers

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques El Ittihad- AMI

Siège social : Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac

Téléphone : +216 70 026 000

Email : ami.ass@planet.tn **Site web** : www.assurancesami.com

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par tous les adhérents depuis la création de l'AMI et qui sont actuellement assurés ou non assurés .

L'AGE du 18/10/2014 a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination : Société d'Assurances Multirisques Ittihad avec le nom commercial AMI Assurances avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action ;

La restructuration des capitaux propres de la société a été effectuée selon les étapes suivantes :

- Création du capital social par apport en numéraire d'un montant total de 31 400 000 DT ayant donné lieu à l'émission de 1 570 000 DT actions de 1 DT chacune et à la constatation d'une prime d'émission de 29 830 000 DT.
- L'augmentation du capital par la conversion en partie du fonds des adhérents (1 735 140 DT) donnant lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT a été logé dans les autres capitaux propres.
- Incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital pour un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT à raison de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue dans le capital

La société a également changé de dénomination sociale pour devenir Assurance Multirisques ITTIHAD « AMI assurances »

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMI, tenue le 23 Octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 nouvelles actions au prix de 6,250 DT l'une soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes à libérer intégralement à la souscription

L'AMI est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997, la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi 2014-47 du 24 juillet 2014.

L'AMI distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 136 agences, 23 courtiers, 4 conseillers clients et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2015 s'élève à 308 et se présente comme suit :

Cadres	184
Employés	120
Contractuels	4
Total	308

II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

✎ L'exercice 2015 a dégagé un résultat bénéficiaire net de 12,047MD tenant compte principalement de :

- L'augmentation des primes émises nettes d'annulations et de ristourne de 14,276 MD (+11,5%) passant de 123,885 MD en 2014 à 138,161 MD en 2015.
- l'augmentation des revenus financiers de 3,098 MD (+27,11%), passant de 11,427 MD en 2014 à 14,525 MD en 2015.
- L'augmentation des sinistres réglés de 1,890 MD (2,3%) pour s'établir à 83,098 MD contre 81,208 MD en 2014.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2015 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2014.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

- Fonds commercial 5%
- Logiciels 33%

▪ Constructions	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).

- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre Le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪créances de 2012 et antérieur	: 100%
▪créances de 2013	: 50%
▪créances de 2014	: 20%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours : pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent.
- Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.
- **Provision d'égalisation** : Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance-crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

C 8- Primes à annuler :

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2014 sur 2013 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

C10- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

En raison de l'absence d'une norme tunisienne afférente à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat (à l'instar de l'IAS 12), l'AMI applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices. Les conséquences de cette méthode sont notamment les suivantes :

- la charge de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2015 a été réduite de l'effet de l'imputation des reports déficitaires. L'impôt exigible est calculé par conséquent sur la base du minimum d'impôt
- il n'a pas été tenu compte des différences temporelles et des gains d'impôt latents correspondant qui résulteraient notamment des provisions, autres que les provisions techniques, qui sont réintégréées fiscalement en 2015 ainsi que des déficits antérieurs demeurant reportables aux prochains exercices.

E- Dérogations :

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques*** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- ***Provision pour frais de gestion*** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- **Provision pour participation aux bénéficiaires (non vie)** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéficiaires et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéficiaires est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- **Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- **Provision pour égalisation vie** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Le solde brut de ce poste est de 1 599 156 DT à la fin de l'exercice 2015 contre 1 412 237DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 186 919 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Logiciels	949 687	908 491	41 196
▪ Indemnité compensatrice (fonds commercial)	649 469	503 746	145 723
Total	1 599 156	1 412 237	186 919

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2015 est de 974 846 DT.

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2015 s'élève à 5 615 834 DT contre 3 844 497 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 1 771 337 DT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ AAI siège	1 462 251	882 726	579 525
▪ Matériel de transport	708 146	300 146	408 000
▪ Matériel informatique	1 613 884	1 350 681	263 203
▪ Matériel et mobilier de bureau	1 718 978	1 215 380	503 598
▪ Dépôts et cautionnements	112 575	95 564	17 011
Total	5 615 834	3 844 497	1 771 337

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2015 est de 2 968 854 DT.

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 224 879 821 DT en 2015 contre 206 379 659 DT en 2014, soit une augmentation de 18 500 162 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2015	Amort/Prov. 2015	Placement Net 2015	Placement Net 2014	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	28 565 430	1 022 676	27 542 754	27 522 448	20 306
▪ Placements dans les entreprises liées et participations	1 699 990	0	1 699 990	1 699 990	0
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	43 292 748	3 189 032	40 103 716	26 593 450	13 510 266
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	148 250 594	0	148 250 594	144 921 912	3 328 682
▪ Autres dépôts et Prêts	7 282 767	0	7 282 767	5 641 859	1 640 908
Total	229 091 530	4 211 708	224 879 821	206 379 659	18 500 162

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Terrains et constructions :

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 565 430 DT au 31/12/2015. Le détail de ce poste se présente ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Terrains	464 500	464 500	0
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800	0
▪ Terrain à Sfax	116 899	116 899	0
▪ Immeuble nouveau siège au jardins du Lac de Tunis	21 309 275	20 808 491	500 784
▪ Immeuble siège	696 300	696 300	0
▪ Immeuble Sfax	864 732	864 732	0
▪ Immeuble Sousse	349 800	349 800	0
▪ Immeuble Bizerte	327 660	327 660	0
▪ Immeuble Gabès	87 100	87 100	0
▪ Immeuble Nabeul	48 300	48 300	0
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000	0
▪ Immeuble encours Menzel Bourguiba	8 064	8 064	0
Total	28 565 430	28 064 646	500 784

L'amortissement des immeubles au 31/12/2015 s'élève à 1 022 676 DT.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde de ce poste s'élève à 1 559 990 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Actions Ettakafoulia	1 300 000	1 300 000	0
▪ Actions GMP	259 990	259 990	0
Total	1 559 990	1 559 990	0

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:

Le solde brut de ce poste s'élève à 43 292 748 DT au 31/12/2015 contre 28 637 306 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 14 655 442 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Actions cotées	19 908 236	14 368 897	5 539 339
▪ Actions non cotées	9 108 584	1 859 618	7 248 966
▪ SICAV obligataire	1 803 685	1 345 531	458 154
▪ Fond commun de placement	12 472 243	11 063 260	1 408 983
Total	43 292 748	28 637 306	14 655 442

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2015 pour 3 189 032 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT).

AC332 -Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 148 250 594 DT au 31/12/2015 contre 144 921 912 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 3 328 682 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Emprunts obligataires	32 287 986	29 613 136	2 674 850
▪ Bons de trésors et assimilés	40 900 609	37 108 776	3 791 833
▪ Comptes de dépôts placements	74 042 000	77 350 000	-3 308 000
▪ Bons de caisse	1 020 000	850 000	170 000
Total	148 250 594	144 921 912	3 328 682

AC334 - Autres Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 3 015 104 DT contre 2 500 818 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 514 286 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 4 008 666 DT au 31/12/2015 contre 2 920 044 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 1 088 622 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪Dépôt auprès de la TGT	4 008 666	2 920 044	1 088 622
Total	4 008 666	2 920 044	1 088 622

AC34 – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 258 997 DT contre 220 997 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 38 000 DT.

La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2015	Placements admis en représentation des provisions techniques	Placements non admis en représentation des provisions techniques
<i>Terrains et constructions d'exploitation</i>	28 565 430	27 542 754	28 565 430	
Placements dans les entreprises liées et participations				
<i>Parts dans les entreprises avec un lien de participation</i>	1 559 990	1 559 990	1 559 990	
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes</i>	140 000	140 000		140 000
Autres placements financiers				
<i>Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP</i>	43 292 748	40 103 716	43 292 748	
<i>Obligations et autres titres à revenus fixe</i>	148 250 594	148 250 594	148 250 594	
<i>Autres prêts</i>	3 015 104	3 015 104		3 015 104
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	4 008 666	4 008 666	4 008 666	
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédante	258 997	258 997		258 997
Total	229 091 530	224 879 821	225 677 428	3 414 101

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 8 505 718 DT au 31/12/2015 contre 9 945 982 DT au 31/12/2014, soit une variation négative de 1 440 264 DT.

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	740 133	836 085	-95 952
▪ Provision d'assurances vie	4 240 895	4 023 032	217 863
▪ Provision pour sinistres vie	375 850	582 806	-206 956
▪ Provision pour sinistres non vie	3 148 839	4 504 059	-1 355 220
Total	8 505 718	9 945 982	-1 440 264

AC6 – Créances

Les créances totalisent un montant net de 58 581 901 DT au 31/12/2015 contre 56 398 781 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 2 183 119 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Primes acquises et non émises	2 153 687	1 263 807	889 880
▪ Créances nées d'opérations d'assurance directe	44 529 377	43 646 818	882 559
▪ Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	20 964 578	12 703 681	8 260 897
▪ Créances nées d'opérations de réassurance	3 471 710	3 791 194	-319 484
▪ Autres créances	5 362 301	3 275 257	2 087 044
▪ Provision pour dépréciation des créances	-17 899 752	-8 281 975	-9 617 777
Total	58 581 901	56 398 782	2 183 119

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 2 153 687 DT au 31/12/2015 contre 1 263 807 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 889 880 DT et se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Groupe	2 002 591	1 167 771	834 820
▪ Vie	151 096	96 036	55 060
Total	2 153 687	1 263 807	889 880

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2015 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 44 529 377 DT au 31/12/2015 contre 43 646 818 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 882 559 DT et se détaille ainsi :

Désignations		31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Primes à annuler	(a)	-2 863 007	-1 641 634	-1 221 373
▪ Agences-succursales	(b)	47 392 384	45 288 452	2 103 932
Total		44 529 377	43 646 818	882 559

La provision relative à la dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 15 685 403 DT.

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à - 2 863 007 DT au 31/12/2015. Ce montant est déterminé en appliquant le même taux d'annulation des primes 2014 effectué en 2015 multiplié par les émissions terme 2015.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde compensé de 47 392 384 DT au 31/12/2015. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales. Les données extracomptables montrent un solde moins élevé que le solde comptable d'un montant de 2.603.427 DT. Ce solde a été totalement provisionné en 2015.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 20 964 578 DT au 31/12/2015 contre 12 703 681 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 8 260 896 DT et se détaille ainsi :

Désignations		31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Comptes de liaison	(a)	20 964 577	11 680 972	9 283 605
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance	(b)	0	1 022 709	-1 022 709
Total		20 964 577	12 703 681	8 260 896

(a) Le solde de ce poste s'élève à 20 964 577 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
COMPTE DE LIAISON STAR	3 998 008
COMPTE DE LIAISON ASTREE	834 627
COMPTE DE LIAISON COMAR	1 512 300
COMPTE DE LIAISON GAT	1 371 022
COMPTE DE LIAISON M.A.E	1 380 595
COMPTE DE LIAISON CARTE	385 797
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	1 531 970
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	809 934
COMPTE DE LIAISON LLOYD	707 681
COMPTE DE LIAISON SELIM	249 758
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	236 182
COMPTE DE LIAISON BUAT	17 701
COMPTE DE LIAISON ETTAKEFOL	40 366
COMPTE DE LIAISON AMENA ETTAKAFOL	68 728
COMPTE DE LIAISON TAKEFULIA	23 667
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKEFUL	82 353
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	30 052
PREVISIONS DE RECOURS	7 683 836
	20 964 577

(b) Les créances inter-compagnies transférées par la coopérative à l'AMI ont été récupérées par l'AMI suite à l'accord conclu avec les compagnies concernées.

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 471 710 DT au 31/12/2015 contre 3 791 194 DT au 31/12/2014, soit une diminution de 319 484 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ AFRICA RE	0	16 501	-16 501
▪ WAULBAUM	51736	121429	-69 693
▪ NASCO	9 402	162 332	-152 930
▪ BEST RE	2892570	2931375	-38 805
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ SCOR	272 162	279 422	-7 260
▪ HANNOVERLIFE	235 661	270 383	-34 722
▪ LABUAN RE	263	263	0
▪ ARAB AFRICAIN	4635	4635	0
▪ MAGHERBIA	249	0	249
▪ AFRICAIN BROKERS	178	0	178
Total	3 471 710	3 791 194	-319 484

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 5 362 300 DT au 31/12/2015 contre 3 275 257 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 2 087 043 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Personnel	326 770	495 933	-169 163
▪ Etat impôts et taxes (a)	2 870 842	1 059 733	1 811 109
▪ Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 134 399	1 134 399	0
▪ Autres débiteurs	56 320	17 440	38 880
▪ Compte d'attente	973 969	567 752	406 217
Total	5 362 300	3 275 257	2 087 043

(a) Ce solde représente le crédit d'impôt au 31/12/2015

(b) Le solde entre les comptes débiteurs divers ITTIHAD et créditeurs divers ITTIHAD qui s'élève 503.098 D a été totalement provisionné. Ce montant se détaille comme suit :

460000330 SINISTRE GROUPE ITTIHAD	815 882
460006021 RENTE ITTIHAD	-159 071
460009103 DETTE IMP ARABEDES ITTIHAD	29 196
460009226 HONORAIRE AVOCAT ITTIHAD	58 635
460009470 DETTE CNSS ASS ITTIHAD	389 048
460532080 DEBITEUR DIVERS BT ITTIHAD	710
	1 134 399
450005101 CONSIGNATION ITTIHAD	145 083
450005316 CH IMPAYE ITTIHAD	153 613
450076065 INTERET CH IMPAYE	1 329
450231600 PLACEMENTS ITTIHAD	150 000
450410130 SOLDE BEST RE ITTIHAD	56 978
450410160 SOLDE HANNOVER ITTIHAD	43 429
450410210 SOLDE MAFR RE ITTIHAD	10 948
450410315 SOLDE CONVERIUM ITTIHAD	59 501
450410320 SOLDE SCOR ITTIHAD	- 5 198
450532026 CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	12 819
450532050 CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	2 800
BIAT	
	-631 302
Solde au 31/12/2015	503 098

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 47 777 045 DT au 31/12/2015 contre 9 076 952 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 38 700 093 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Effets et chèques en caisses (a)	8 078 151	3 336 835	4 741 316
▪ Banques AMI	39 090 127	5 131 350	33 958 777
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (b)	608 767	608 767	0
Total	47 777 045	9 076 952	38 700 093

(a) Les effets et chèques en caisses sont provisionnés pour un montant de 962 595 D au 31/12/2015

(b) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI totalement provisionné au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
▪ Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
▪ Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 105 392
Soldes non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	608 767

AC721 – Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 5 312 664 DT au 31/12/2015 contre 4 804 752 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 507 912 DT.

AC722 – Autres charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent à 1 828 317 D au 31/12/2015 et représentent les frais engagés pour l'opération de transformation de l'AMI. Ces charges sont résorbés sur 3 ans à partir de la date de l'AGE qui a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme, soit en octobre 2014.

La dotation aux résorptions des charges à répartir constatée en 2015 s'élève à 547 383 D.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 8 333 508 DT au 31/12/2015 contre 6 063 327 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 2 270 181 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Intérêts courus et non échus	7 796 011	5 535 088	2 260 923
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	537 497	528 239	9 258
Total	8 333 508	6 063 327	2 270 181

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2015 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Modification comptable	Résultat 2015	Situation au 31/12/2015
Capital social	13 220 560		5 288 224			18 508 784
Prime émission	19 914 580	-	27 763 176		-	47 677 756
Autres compléments d'apports	4 814 942	-	-		-	4 814 942
Report à nouveau	-36 772 700	5 786 784	-		-	-30 985 916
Résultat de l'exercice	5 786 784	-5 786 784	-		12 047 430	12 047 430
Total	6 964 166	0	33 051 400	0	12 047 430	52 062 997

(1) le résultat par action se présente comme suit:

Résultat de l'exercice	12 047 430
Nombre d'actions	18 508 784
Résultat par action	0,651

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 205 295 DT au 31/12/2015 contre 1 145 997 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 59 298 D qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 155 295	1 095 997	59 298
▪ Provision pour risques fiscal et social	50 000	50 000	0
Total	1 205 295	1 145 997	59 298

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 279 223 704 DT au 31/12/2015 contre 274 748 220 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 4 475 484 DT détaillée comme suit :

Désignations		31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	(*)	44 009 533	39 773 244	4 236 289
▪ Provision mathématique vie	(a)	29 234 809	27 051 497	2 183 312
▪ Provision pour sinistres à payer vie		4 104 858	4 319 009	-214 151
▪ Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	201 874 504	203 528 650	-1 654 146
▪ Provision pour PB et ristournes vie		0	75 820	-75 820
▪ Provision pour risques en cours		0	0	0
Total		279 223 704	274 748 220	4 475 484

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions du décret du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit à la date de clôture de l'exercice 2015 :

Branche	Montant
Incendie	890 279
Transport	990 446
Risques divers	1 590 461
Risques spéciaux	244 861
Automobile (sinistres corporels)	161 119 444
Automobile (sinistres matériels)	35 510 213
Groupe	1 528 800
Total	201 874 504

La provision pour sinistres à payer corporels qui s'élève à 160 586 110 DT au 31/12/2015, s'analyse comme suit :

Désignation	Montant
Provision pour sinistres à payer (auto corporels) dossier/dossier	124 244 635
IBNR	26 334 284
Chargement de gestion	10 540 525
Provision pour sinistres à payer (auto corporels)	161 119 444

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 1 183 444 DT pour passer à 3 389 657 DT au 31/12/2015 contre 4 573 101 DT au 31/12/2014.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes	740 133	836 085	-95 952
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	2 649 523	3 737 016	-1 087 493
Total	3 389 657	4 573 101	-1 183 444

PA6 – Autres dettes

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 1 326 703 DT au 31/12/2015 contre 1 061 634 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 265 069 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 17 670 981 DT au 31/12/2015 contre 4 500 202 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 13 170 779 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	87 400	81 400	6 000
▪ Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 076 196	3 035 530	1 040 666
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
▪ Autres crédoeurs divers	12 876 083	751 970	12 124 113
Total	17 670 981	4 500 202	13 170 779

Les autres crédoeurs divers se détaillent comme suit:

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 729 511 DT en 2014 à 1 357 210 DT en 2015, soit une diminution de 372 301 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪Provision pour congés payés	675 577	652 781	22 796
▪Charges à payer	681 633	1 076 730	-395 097
Total	1 357 210	1 729 511	-372 301

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en 2015 la somme nette de réassurances de 124 775 842 DT contre 117 523 935 DT en 2014 soit une variation nette de 7 251 907 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Primes émises et acceptées	132 837 677	-3 729 596	129 108 081	116 496 585	12 611 496
Variation de la PPNA	-4 236 288	-95 951	-4 332 239	1 027 350	-5 359 589
Total	128 601 389	-3 825 547	124 775 842	117 523 935	7 251 907

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 8 487 739 DT en 2014 à 8 921 393 DT en 2015 soit une variation positive de 433 654 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 79 465 782 DT en 2015 contre 85 300 389 DT en 2014 soit une variation négative de 5 834 607 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Sinistres payés	-81 094 668	1 329 962	-79 764 706	-78 566 445	-1 198 261
Variation de la PSAP	1 654 146	-1 355 222	298 924	-6 733 944	7 032 868
Total	-79 440 522	-25 260	-79 465 782	-85 300 389	5 834 607

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 44 021 417 DT en 2015 contre 36 449 493 DT en 2014 soit une augmentation de 7 571 924 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-15 004 169		-15 004 169	-13 513 992	-1 490 177
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	523 502		523 502	-89 466	612 968
▪ Frais d'administration	-30 151 138		-30 151 138	-23 393 007	-6 758 131
▪ Commissions reçues des réassureurs		610 388	610 388	546 972	63 416
Total	-44 631 805	610 388	-44 021 417	-36 449 493	-7 571 924

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 4 256 677 DT nettes de réassurances en 2014 à 3 638 342 DT nettes de réassurances en 2015 soit une augmentation nette de 618 335 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 1 482 638 DT en 2014 à 1 368 979 DT en 2015 soit une augmentation de 113 659 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 373 103 DT en 2015 contre 2 003 285 DT en 2014 soit une diminution nette de 630 1821 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Sinistres payés	-2 002 907	622 609	-1 380 298	-1 017 614	-362 684
Variation de la PSAP	214 151	-206 956	7 195	-985 671	992 866
Total	-1 788 756	415 653	-1 373 103	-2 003 285	630 182

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -171 810 DT en 2014 à -1 889 627 DT en 2015 soit une variation de 1 717 817 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 721 801 DT en 2015 contre 1 396 667 DT en 2014 soit une augmentation de 325 134 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-771 891		-771 891	-717 628	-54 263
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-15 590		-15 590	-10 801	-4 789
▪ Frais d'administration	-1 207 300		-1 207 300	-833 388	-373 912
▪ Commissions reçues des réassureurs		272 980	272 980	165 150	107 830
Total	-1 994 781	272 980	-1 721 801	-1 396 667	-325 134

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 207 682 DT en 2014 à 302 505 DT en 2015 soit une augmentation de 94 823 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 4 787 865 DT en 2014 à 10 120 155 DT en 2015 soit une variation positive de 5 332 290 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 1 227 878 DT en 2014 à 724 331 DT en 2015 soit une diminution de 503 547 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 10 058 087 DT en 2014 à 13 041 892 DT en 2015 soit une variation positive de 2 983 805 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 2 660 954 DT en 2015 contre 1 525 873 DT en 2014 soit une variation positive de 1 135 081 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 31 358 438 DT en 2015 contre 24 226 395 DT en 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
CHNV43 Frais d'administration non vie	30 151 138	23 393 007	6 758 131
CHV43 Frais d'administration vie	1 207 300	833 388	373 912
Total	31 358 438	24 226 395	7 132 043

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Salaires et compléments de salaires	9 679 939	9 062 079	617 860
Charges sociales	1 682 332	1 673 493	8 839
Autres charges	54 963	163 202	-108 239
Total charges du personnel	11 417 234	10 898 774	518 460
STEG, SONEDE, Carburant	338 247	392 132	-53 885
Imprimés et fournitures	236 565	260 906	-24 341
Sous traitance restaurant	33 319		33 319
Loyers	453 839	326 907	126 932
Entretien et réparation	182 479	213 496	-31 018
Assurances	703 523	601 297	102 226
Honoraires	1 478 147	835 352	642 795
Formations	149 946	63 501	86 445
Contribution organismes professionnels	482 359	482 695	-336
Publicités	612 404	769 782	-157 378
Missions, réceptions et déplacements	137 252	193 343	-56 091
Transport du personnel	69 654		69 654
Subventions	988 927	468 273	520 654
Frais de poste et de télécommunication	321 997	184 207	137 790
Jetons de présence	129 600		129 600
Impôts et taxes	2 555 710	2 607 912	-52 202
Dotations aux amortissements et aux provisions	11 051 479	4 805 508	6 245 971
Perte sur créances antérieures	0	1 022 709	-1 022 709
Autres frais généraux	15 757	99 600	-83 843
Total frais par nature	31 358 438	24 226 395	7 132 043

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 15 776 060 D en 2015

Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises brutes de taxes, d'annulations et de ristourne se présente comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
- Tunis	73 699 951	61 485 120	12 214 831
- Sfax	17 235 952	16 868 034	367 918
- Sousse	21 727 655	21 539 939	187 716
- Bizerte	12 482 053	11 340 907	1 141 146
- Gabés	14 164 684	12 651 336	1 513 348
Total	139 310 295	123 885 336	15 424 959

Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Désignation	Montant
Résultat comptable	12 354 892
Réintégrations	11 042 302
Déductions des amortissements différés et des déficits reportés	-24 443 316
Déduction des bénéfiques ou revenus exceptionnels non imposables	608 354
Résultat fiscal	-437 768
Impôts sur les bénéfiques	307 462
Résultat net de l'exercice	12 047 430

Note complémentaire sur les parties liées :

1. Informations sur les engagements

- Une avance en compte courant associé accordée par l'AMI Assurances à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,66%. Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 22/10/2015 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échues le 22/10/2015. L'intégrité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM+2, soit 6,75%.
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 01/04/2014 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échues le 31/03/2014. L'intégrité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.

2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçues : Néant

3.2. Données :

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société La Tunisienne des assurances Takaful « AT-TAKAFULIA » représentant ainsi 13 % du capital.
En 2013, l'apport en capital dans la société « ATTAKAFOULIA » a atteint 1 300 000 Dinars, divisé en 260.000 actions nominatives de 5 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 21,7% du capital pour un montant de 259 990 Dinars.

En 2009, l'apport en capital dans la société « GMP » a atteint 108 330 Dinars, divisé en 10833 actions nominatives de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.

En 2011, AMI Assurances a participé à l'augmentation du capital de la société « GMP » par la souscription en numéraires à 15.166 actions de nominal 10 Dinars chacune, libérées partiellement en deux fois au cours de la même année.

4. Relations commerciales

4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2015 : Néant

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou données

4.3.1. Reçues :

- AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 300 DT.
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT).
- AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » dans laquelle AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
 - 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2015, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 213 083 Dinars en TTC.

4.3.2. Données :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 DT (HT).

-AMI met à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT)

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par

flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
- Trésorerie au début de l'exercice	9 076 952	6 790 999	2 285 953
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-4 313 353	-24 183 393	19 870 040
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-2 037 954	-4 043 742	2 005 788
- Trésorerie provenant des activités de financement	45 051 400	30 513 088	14 538 312
Total	47 777 045	9 076 952	38 700 093

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	8 078 151	3 336 835	4 741 316
▪ Banques AMI	39 090 127	5 131 350	33 958 777
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	0
Total	47 777 045	9 076 952	38 700 093

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2015
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2015

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Designations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Cloture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la cloture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	908 491	41 196		949 687	902 695		27 616				930 311		19 376
Fonds commercial	503 746	145 723		649 469	37 877		6 658				44 535		604 934
Total actifs incorporels	1 412 237	186 919	0	1 599 156	940 572	0	34 274	0	0	0	974 846	0	624 310
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	2 533 553	1 250 728		3 784 281	1 864 742		406 721				2 271 463		1 512 818
Autres installations, outillage et mobilier	1 215 380	503 598		1 718 978	625 139		72 253				697 392		1 021 586
Dépôts et cautionnements	95 564	17 011		112 575									112 575
Total actifs corporels d'exploitation	3 844 497	1 771 337	0	5 615 834	2 489 881	0	478 974	0	0	0	2 968 855	0	2 646 979
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	27 663 416	500 784		28 164 200	493 579		474 793				968 372		27 195 828
Terrains et constructions d'exploitaon et hors exploitation	401 230			401 230	48 617		5 687				54 304		346 926
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990			1 559 990									1 559 990
Obligations et autres titres à revenus fixe	140 000			140 000									140 000
Autres placements financiers	0			0									0
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	28 637 306	46 777 020	32 121 578	43 292 748		2 043 856		1 145 176				3 189 032	40 103 716
Obligations et autres titres à revenus fixe	144 921 912	75 331 410	72 002 728	148 250 594									148 250 594
Autres prêts	2 500 818	1 097 048	582 761	3 015 104									3 015 104
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 920 044	3 918 532	2 829 910	4 008 666									4 008 666
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	220 997	470 102	432 102	258 997		0						0	258 997
Total placements	208 965 713	128 094 896	107 969 079	229 091 530	542 196	2 043 856	480 480	1 145 176	0	0	1 022 676	3 189 032	224 879 821
Total Général	214 222 447	130 053 152	107 969 079	236 306 520	3 972 649	2 043 856	993 728	1 145 176	0	0	4 966 377	3 189 032	228 151 110

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 565 430	27 542 754		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	21 208 236	19 058 254		2 149 982
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM	14 275 928	14 275 928		0
Titres non cotés	9 368 574	8 329 024		1 039 550
Obligations et autres titres à revenus fixe	148 250 594	148 250 594		0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	3 155 104	3 155 104		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	258 997	258 997		0
Autres dépôts	4 008 666	4 008 666		0
Actifs représentatifs de contrats en unité de comptes				0
Total placements	229 091 529	224 879 321		3 189 532
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	225 677 428	221 465 220		3 189 532
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	66 903 840	65 334 478		1 571 362

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

DESIGNATION	VB AU 31/12/2015	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2015
TERRAIN	464 500		464 500
TERRAIN AU LAC DE TUNIS	4 188 800		4 188 800
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899		116 899
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	104 000	25 451	78 549
IMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	28 853	151 478
IMMEUBLE SIEGE	696 300	170 622	525 678
IMMEUBLE SFAX	684 400	167 678	516 722
IMMEUBLE SOUSSE	349 800	85 701	264 099
IMMEUBLE BIZERTE	327 660	80 277	247 383
IMMEUBLE GABES	87 100	21 339	65 761
IMMEUBLE NOUVEAU SIEGE LAC 2	21 309 276	430 921	20 878 355
IMMEUBLE NABEUL	48 300	11 834	36 467
CONSTRUCTION EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
ACTIONS S. T. B	2 050 050	108 461	1 941 589
ACTIONS ASSAD	90 914	30 562	60 352
ACTIONS SOCIETE OFFICEPLAST	650 000		650 000
ACTIONS HANNIBAL LEASE	100 007	13 422	86 585
PLACEMENT DE GARANTIE BEST LEASE	134 287	15 000	119 287
ACTIONS BANQUE DU SUD	1 161 099		1 161 099
ACTIONS S.F.B.T	98 267		98 267
ACTIONS TPR	500 852		500 852
ACTIONS SPDIT	4 549		4 549
ACTIONS BH	32 410	5 177	27 233
ACTIONS BIAT (ATTJARI INTERMEDIATION)	84 380	5 472	78 907
ACTIONS CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	743 285	256 721
ACTIONS STAR	184 430	13 069	171 361
ACTIONS TUNIS RE	6 789 014	372 058	6 416 956
ACTIONS CARTHAGE CIMENT	341 739	133 298	208 441
ACTIONS ONE TECH HOLDING	534 395		534 395
ACTIONS SYPHAX AIRLINES	100 000	61 000	39 000
ACTIONS EURO-CYCLES	15 299		15 299
ACTIONS LAND'OR	125 003	43 118	81 885
ACTIONS GIF	19 637		19 637
ACTIONS ATTJARI LEASING	448 275	53 541	394 734
ACTIONS SOTIPAPIER	1 730 525	217 118	1 513 408
ACTIONS MIP	25 156	15 626	9 529
ACTIONS DELICE HOLDING DH AA	914 401	92 203	822 198
ACTIONS BNA	929 118	227 074	702 045
ACTIONS CITY CARS (K.I.A)	102 683		102 683
ACTIONS UADH	1 484 455		1 484 455
ACTIONS MCP SAFE FUND	257 289		257 289
SICAV OBLIG BNA	32 862		32 862
SICAV AXIS TRESORERIE	50 035		50 035
FOND COMMUN DE PLACEMENT INNOVATION (STB FINANCE)	400 000		400 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT SMART ASSET MANAGEMENT	500 854		500 854
FOND COMMUN DE PLACE. MAXULA CROISSANCE PRODUCE	200 007		200 007
FOND COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE	497 282		497 282
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P. VALEUR INSTITUTIONNEL)	5 000		5 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017	220 000		220 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX-ESPOIR	1 649 100		1 649 100
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P.R SWING)	1 000 000		1 000 000
SICAV ATTJARI BANK SOS	34 552		34 552
SICAV BIAT TRESOR	160 265		160 265
SICAV TUNISIE VALEUR ENTREPRISE	116 253		116 253
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	8 000 000		8 000 000
SICAV AMEN BANK TUNIS	47 160		47 160
SICAV BTE	789 419		789 419
SICAV BTE VIE	206 402		206 402
SICAV BTE BIZERTE	240 073		240 073
ACTIONS MAXULA SICAV OBLIGATAIRE	126 664		126 664
ACTION NON COTEE S.T.M.	1 860	1 860	0
ACTION NON COTEE COPHUTOUR	17 430	17 430	0
ACTIONS NON COTES S.T.SUCRE	6 168		6 168
ACTIONS NON COTES STIL	718	718	0
ACTION NON COTEE LOISIR	2 000	2 000	0
ACTION NON COTEE ISKEN	8 000	8 000	0

DESIGNATION	VB AU 31/12/2015	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2015
ACTION NON COTEE WARAK	9 000	9 000	0
ACTION NON COTES HOTEL AMILCAR	969 992	969 992	0
ACTION NON COTEE SOTUTOUR	5 000	5 000	0
ACTION NON COTEE IMPRIMERIE U.G.T.T	20 000	20 000	0
ACTIONS NON COTES SODAT	1 950		1 950
ACTIONS NON COTES RTS	10 000		10 000
ACTION NON COTEE S.D.A	7 500	5 550	1 950
ACTION NON COTE STIP	1 600 000		1 600 000
ACTION STE TOSCANI	450 000		450 000
ACTION MCP DEVELOPERS	1 000 000		1 000 000
ACTION UNIMED	4 998 966		4 998 966
EMPRUNT ATTJARI LEASING	2 010 000		2 010 000
EMPRUNT EL WIFAC LEASING	180 000		180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	1 766 500		1 766 500
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	1 245 000		1 245 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	1 020 000		1 020 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008	60 000		60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	1 200 000		1 200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	754 075		754 075
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.I.L 2010-1	120 000		120 000
TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA	2 000 000		2 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	400 000		400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2010	40 000		40 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	700 000		700 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2011	80 000		80 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2011/1	40 000		40 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011/1	60 000		60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	1 171 390		1 171 390
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2012/1	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2012/1	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE PRIVE TUNISIAN QATARI BANK	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	90 000		90 000
EMPRUNT FONDS DE GARANTIE STAR	774 000		774 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTJARI	1 357 125		1 357 125
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	1 600 000		1 600 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	666 500		666 500
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.G.A	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	1 696 400		1 696 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	1 613 360		1 613 360
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK SOUSSE	180 000		180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	2 585 000		2 585 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK	242 060		242 060
EMPRUNT NATIONAL 2014	5 796 576		5 796 576
B.T.A. ATTJARI BANK TUNIS	40 394 209		40 394 209
B.T.A. BIAT TUNIS	506 400		506 400
COMPTE A TERME STB LAFAYETTE	7 350 000		7 350 000
COMPTE A TERME STB GABES	3 400 000		3 400 000
BONS DE CAISSE UBCI PASTEUR	670 000		670 000
COMPTE A TERME BANQUE ZITOUNA	400 000		400 000
COMPTE A TERME BNA LES BERGES DU LAC	1 720 000		1 720 000
COMPTE A TERME BH	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME BH AGENCE LAC 1	3 100 000		3 100 000
COMPTE A TERME AB TUNIS	29 050 000		29 050 000
COMPTE A TERME AB MED V	2 000 000		2 000 000
COMPTE A TERME ET C.D.P AB SOUSSE	4 750 000		4 750 000
COMPTE A TERME ATB TUNIS	2 800 000		2 800 000
COMPTE A TERME STUSID BANK TUNIS	522 000		522 000
COMPTE A TERME B.T.E.	9 650 000		9 650 000
COMPTE A TERME BTE VIE	100 000		100 000
COMPTE A TERME BTE BIZERTE	200 000		200 000
BON DE CAISSE BIAT FORMATION	250 000		250 000
BON DE CAISSE BIAT UFGA	100 000		100 000
COMPTE A TERME AD SFAX	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME ATB SFAX	2 800 000		2 800 000
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	1 500 000		1 500 000
COMPTE A TERME ATTJARI BANK VIE	200 000		200 000
C.D.P ATTJARI BANK VIE	1 000 000		1 000 000
C.D.P AMEN BANK TUNIS	1 000 000		1 000 000
CDP BTE TUNIS	500 000		500 000

DESIGNATION	VB AU 31/12/2015	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2015
PRETS AU PERSONNEL	3 015 104		3 015 104
DEPOTS AUPRES DES BQS ET ETAB FINAN " CONSIG"	4 008 666		4 008 666
CREANCES POUR ESPECES DEPOSES CHEZ LES CEDANTES	258 997		258 997
PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE	259 990		259 990

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
<i>Inventaire 2013</i>					
Règlements cumulés	48 715 037	35 128 931	13 525 168		
Provisions pour sinistres	27 221 365	52 558 546	69 378 429		
Total charges des sinistres	75 936 402	87 687 477	82 903 597		
Primes acquises	84 655 149	95 653 920	109 867 293		
% sinistres / primes acquises	89,70%	91,67%	75,46%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
<i>Inventaire 2014</i>					
Règlements cumulés	56 152 932	47 249 247	28 263 646	11 833 297	
Provisions pour sinistres	18 766 207	37 523 216	52 033 036	49 446 718	
Total charges des sinistres	74 919 139	84 772 463	80 296 682	61 280 015	
Primes acquises	84 655 149	95 653 920	109 867 293	120 609 595	
% sinistres / primes acquises	88,50%	88,62%	73,09%	50,81%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
<i>Inventaire 2015</i>					
Règlements cumulés	65 163 906	66 695 493	52 303 951	32 448 302	11 649 283
Provisions pour sinistres	12 222 056	22 807 412	38 068 031	49 006 428	32 152 978
Total charges des sinistres	77 385 962	89 502 905	90 371 982	81 454 730	43 802 261
Primes acquises	84 655 149	95 653 920	109 867 293	124 870 028	133 925 022
% sinistres / primes acquises	91,41%	93,57%	82,26%	65,23%	32,71%

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		223 035	223 035	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		14 263 774	14 263 774	PRV23
Revenu des autres placements		37 722	37 722	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		50 861	50 861	PRNT2
Total produits des placements	0	14 575 392	14 575 392	
Intérêts		2 642 418	2 642 418	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		321 041	321 041	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	2 963 459	2 963 459	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES ET CAPITALISATION	TOTAL
Primes	5 323 633	5 323 633
Charges de prestations	-2 002 907	-2 002 907
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-1 893 341	-1 893 341
Solde de souscription	1 427 386	1 427 386
Frais d'acquisition	-787 481	-787 481
Autres charges de gestion nettes	-1 207 300	-1 207 300
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 994 781	-1 994 781
Produits nets de placements	1 180 134	1 180 134
Solde financier	1 180 134	1 180 134
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 066 956	-1 066 956
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	622 608	622 608
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	10 909	10 909
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	272 051	272 051
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	272 980	272 980
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	111 592	111 592
Résultat technique	724 331	724 331
<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	33 339 667	33 339 667
Provisions techniques brutes à l'ouverture	31 370 506	31 370 506

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GROUPE	TOTAL
	1 517 342	1 590 009	1 745 233	258 729	116 619 492	6 870 583	128 601 388
Primes émises	1 630 842	1 387 849	1 743 726	313 107	120 471 569	6 870 583	132 837 676
Variation des primes non acquises	-113 500	2 160	1 507	-254 378	-3 852 077	0	-4 136 288
Charges de prestations	158 515	-271 540	380 126	76 977	73 975 435	5 237 138	70 556 651
Prestations et frais payés	229 584	55 691	760 050	4 658	74 923 594	5 237 220	81 110 797
Charges des provisions pour prestation et diverses	-71 069	-327 231	-379 924	72 319	-948 159	-82	-1 654 146
Solde de souscription	1 368 827	1 861 549	1 365 107	181 752	42 644 057	1 633 445	49 944 737
Frais d'acquisition	265 981	193 878	319 128	70 327	13 599 815	31 538	14 480 667
Autres charges de gestion nettes	373 165	360 022	395 116	116 026	27 347 693	1 558 514	30 151 136
Charges d'acquisition et de gestion nettes	639 146	554 900	714 244	186 353	40 947 508	1 590 052	44 631 803
Produits nets de placements	40 747	50 793	78 361	9 185	8 675 018	67 288	8 921 392
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	40 747	50 793	78 361	9 185	8 675 018	67 288	8 921 392
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les primes acquises	-1 232 820	-933 942	-469 001	-306 208	-883 576	0	-3 825 547
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les prestations payées	118 648	20 431	580 150	6 614	604 119	0	1 329 962
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-17 940	-293 055	-474 623	600	-570 204	0	-1 355 212
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	0	25 138	1 108	0	0	0	26 246
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	375 752	106 892	81 484	46 261	0	0	610 389
Solde de réassurance et/ou de récession	-756 360	-1 074 536	-280 882	-252 733	-849 661	0	-3 214 172
Résultat technique	4 068	283 396	448 342	-248 149	9 521 906	110 651	10 120 155
Informations complémentaires:							
Provisions pour primes non acquises clôture	-828 514	-200 899	-846 298	-846 756	-41 238 275	0	-44 009 532
Provisions pour primes non acquises ouverture	695 014	202 849	347 805	92 378	38 435 198	0	39 773 244
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	800 279	990 446	1 590 461	244 861	196 629 657	1 528 800	201 874 504
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-961 348	-1 317 677	-1 970 385	-172 542	-197 577 816	-1 528 882	-203 528 650
Autres provisions techniques clôture							
Autres provisions techniques ouverture							

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2015

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colonne	5 323 633
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-1 788 756
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-2 107 492
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	0
Solde de souscription		1 427 386
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-787 481
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-1 207 300
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 994 781
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	1 180 134
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	0
Solde financier	0	1 180 134
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	-1 066 956
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	415 653
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	217 864
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	272 051
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	272 980
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		111 592
Résultat technique		724 331
Informations complémentaires		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		33 339 667
Provisions techniques brutes à l'ouverture		31 370 506
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2014

LIBELLES	Rattachement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1 ^o colonne	132 837 677
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 ^o colonne	-4 236 288
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1 ^o colonne	-81 094 668
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^o colonne	1 654 146
Solde de souscription		49 160 868

Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-14 480 667
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-30 151 138
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-44 631 804

Produits nets de placements	PRNT3	8 921 393
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^o colonne	-116 127
Solde financier	0	8 805 265

Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 ^o colonne	-3 825 547
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^o colonne	1 329 962
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^o colonne	-1 355 222
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^o colonne	26 246
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	610 388
Solde de réassurance et/ou de récession	0	-3 214 173
Résultat technique	0	10 120 155

Informations complémentaires

Provisions pour primes non acquises clôture	-44 009 532
Provisions pour primes non acquises ouverture	39 773 245
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	201 874 504
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	203 528 650
Autres provisions techniques clôture	0
Autres provisions techniques ouverture	0
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

Tunis, le 10 Mai 2016

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE « ASSURANCES
MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI
ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2015

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 356.236.547 DT et un résultat bénéficiaire net de 12.047.430 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2015 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Opinion sur les états financiers

6- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI »** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les rapprochements entre les données comptables et celles extracomptables des créances sur les agences et succursales ont dégagé des écarts qui sont provisionnés et qui font actuellement l'objet de travaux d'analyse et de justification par la société (note AC612).

Vérifications spécifiques

8- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

9- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

10- Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur..

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**
Emna Rachikou

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**
Tijani Chaabane

Tunis, le 10 Mai 2016

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE « ASSURANCES
MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI
ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport spécial - Exercice 2015

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2015

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2015 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2015

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2^{ème} et 3^{ème} étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 DT (HT). L'UGTT est membre du conseil d'administration de l'AMI.
- AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 300 DT.
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT).
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT).

- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
 - ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2015, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 213 083 DT en TTC.

- Avance en compte courant accordée par l'AMI à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM. Cette convention a été renouvelée le 22 octobre 2015 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire majoré de 2 points, soit 6,75%.
- En vertu d'une convention de compte courant conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifié par un avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Cette convention a été renouvelée le 01 avril 2014 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Le Président du conseil d'administration a été chargé par le conseil d'administration d'une mission exceptionnelle portant notamment sur l'étude d'une potentielle de restructuration des activités de la société, l'identification des axes de son développement et la promotion de son image auprès des investisseurs et des tiers. En contre partie de cette mission, le conseil d'administration a décidé il lui attribuer, conformément à l'article 205 du Code des sociétés commerciales, une rémunération exceptionnelle d'un montant brut de 125 000 DT.
2. A l'occasion des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales, la société prend à sa charge les frais de transport et de séjour du Président du conseil d'administration. Les frais relatifs à l'année 2015 s'élèvent à 14 044 DT.
3. La rémunération du Directeur Général a été fixée puis amendée par différents conseils d'administration. Au titre de l'année 2015, cette rémunération se présente comme suit :
 - Un salaire brut annuel de 158 600 DT (y compris le salaire antérieurement servi par le CGA et ensuite remboursé par l'AMI)
 - Une voiture de fonction,
 - des bons de carburant pour un montant brut mensuel de 334 DT pour les mois allant jusqu'au mois de novembre 2015 et pour 668 DT en brut au titre du mois de Décembre 2015.
 - la prise en charge des frais de Téléphone, à concurrence de 100 D par mois.
4. Le montant des jetons de présence de l'exercice 2015 alloués aux membres du conseil d'administration est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/07/2015 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant des jetons de présence servis au cours de l'année 2015 aux membres du conseil d'administration s'élève à 43 200 DT.
5. Le montant des jetons de présence de l'exercice 2015 alloués aux administrateurs, membres des comités permanents issus du Conseil d'administration, est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/07/2015 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant total servi au cours de l'année 2015 s'élève à 86 400 DT. Ce montant se détaille par comité comme suit :
 - ✓ Comité stratégique : 21 600 DT ;
 - ✓ Comité permanent d'audit : 21 600 DT ;

- ✓ Comité permanent de placements : 21 600 DT ;
- ✓ Comité des risques : 21 600 DT ;

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**

Emna Rachikou

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**

Tijani Chaabane